

TERMES DE REFERENCE

Elaboration d'une cartographie territoriale des enfants migrants, des intervenants/ interventions en matière d'éducation et analyse des perceptions et des stéréotypes

| | |
|---------------------------------|--|
| Lieu de la mission : | Deux régions : l'Oriental et Tanger-Tétouan-Al Hoceima |
| Type de la mission : | Elaboration d'une cartographie territoriale des enfants migrants, des intervenants/ interventions en matière d'éducation et analyse des perceptions et des stéréotypes |
| Date de l'intervention : | Décembre/Janvier 2018 (40 jours ouvrables) |
| Cadre de la mission : | <p>Plan d'action avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et l'enseignement supérieur et l'UNICEF</p> <p>Activité 1.4.1 « Analyse de la situation de la scolarisation des enfants migrants : cartographie des intervenants, des pratiques (benchmark) et des partenaires potentiels »</p> |

Présentation de la mission

1. Contexte et justificatif de la mission :

La migration des enfants, voulant échapper aux conflits à la violence ou à la pauvreté dans leur pays d'origine, n'est pas un phénomène nouveau au niveau mondial, il s'agit d'une situation devenue importante et visible au cours des dernières années et se présente sous différentes formes à travers le monde. En général, et quel que soit leur statut (migrants réguliers, irréguliers et de mineurs non accompagnés), les enfants et jeunes migrants courent des risques élevés d'exploitation, de discrimination, de traite et de violence. Ils vivent souvent dans des conditions de précarité, avec un accès limité aux services de base notamment l'éducation.

Au Maroc, ce phénomène a commencé à prendre de l'ampleur depuis les années 2000, ainsi et de par sa position géographique, le Maroc est considéré comme un pays de transit mais tend à devenir un pays de destination et d'installation pour de nombreux migrants en provenance d'Afrique Subsaharienne et du Moyen Orient. Ainsi, le Maroc a fait le choix d'opter pour une politique migratoire conforme à ses fondamentaux, à sa stature et à ses engagements internationaux à la suite de la nouvelle réalité migratoire. Cette nouvelle politique se veut un mode de gestion de l'immigration et de l'asile basé sur les valeurs et la dimension humaines dans leurs différents aspects.

Conformément à cette nouvelle politique, une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) a été conçue dans le cadre d'une approche participative basée sur l'implication et la mobilisation de diverses institutions publiques, organismes internationaux ainsi que société civile, compte tenu des interconnexions entre les thématiques liées à la migration et leur caractère transversal. La SNIA a été élaborée selon les principes directeurs suivants : Approche Humaniste- Approche globale- Respect des Droits de l'Homme- Conformité au droit international- Coopération Multilatérale renouée- Responsabilité partagée.

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MENFPESRS) a revu le cadre réglementaire afin de permettre aux enfants et jeunes migrants un meilleur accès à l'éducation, il a ainsi émis une note¹ pour faciliter l'inscription des enfants migrants dans les écoles publiques marocaines. Une autre note (N°487/2013) a été émise afin de permettre aux enfants et jeunes issus de l'immigration de s'inscrire aux centres de l'Education Non Formelle et aux Ecoles de la Deuxième Chance.

Pour capitaliser sur l'ensemble des mesures réglementaires et dispositions produites par le MENFPESRS de 2013 à 2018, de l'expérience des établissements scolaires et des associations œuvrant dans ce domaine, et tenant compte des recommandations et observations des différents acteurs (ONG, CNDH, organismes internationaux,..) quant à la démarche, aux pratiques et aux obstacles relatives à la mise en œuvre de certains aspects de l'intégration éducative des migrants, un dispositif global intégré a été élaboré en 2018. Ce dispositif a été accompagné par une note cadre destinée à tous les acteurs du système éducatif pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions contenues dans le dispositif (Note n° 139/18 du 05 Octobre 2018).

¹ On note la circulaire du 9 octobre 2013, qui a pour objectif de faciliter l'inscription des enfants étrangers issus des pays du Sahel et subsahariens dans les écoles publiques

Malgré ces avancées majeures sur le plan juridique et législatif, on constate encore aujourd'hui un déficit en ce qui concerne l'accès des enfants et adolescents migrants à l'école marocaine, rendant la transition vers la vie active de ces enfants et adolescents difficile. Selon une estimation récente (2016) du Ministère de l'Intérieur, 23'096 migrants ont été régularisés grâce à la première campagne de régularisation et 18'000 demandes de permis de séjour régulier ont été soumises dans le cadre de la deuxième campagne de régularisation. Environ 25'000 à 40'000 migrants irréguliers sont présents à l'intérieur des frontières nationales du Maroc, dont 10 % sont âgés de moins de 18 ans. L'analyse de la situation des enfants au Maroc publiée par l'UNICEF en 2015, révèle que « bien que la réalité de la migration soit indéniable, elle apparaît cependant difficile à chiffrer au fait que ces enfants utilisent des voies officieuses et évitent très souvent le contact avec les autorités au cours de leur périple migratoire ».

En effet, de nombreux obstacles entravant la scolarisation de ces enfants, notamment une faible sensibilisation des acteurs de l'école, des enfants et des parents sur le droit de ces enfants à l'éducation et sur le respect de la diversité, les perceptions négatives et stéréotypes, le manque de renforcement des capacités des enseignants pour adapter leurs méthodes pédagogiques, la multitude des interventions des ONG qui offrent des services de scolarisation parallèles, la faible adaptation des programmes et de la langue d'apprentissage ainsi que la difficulté d'accès aux familles migrantes.

L'UNICEF, de par de sa mission au niveau global et dans le cadre de son partenariat, avec la Direction de l'Education Non Formelle du MENFPESRS, point focal en termes d'intégration éducative des migrants, et en concertation avec le Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, lance un appel d'offre pour l'« Elaboration d'une cartographie territoriale des enfants migrants, des intervenants/ interventions en matière d'éducation et analyse des perceptions et des stéréotypes ». Cette analyse aura comme objectif principal d'avoir les données et informations nécessaires pour mettre en place des réponses adéquates garantissant aux enfants et jeunes migrants un accès équitable à l'éducation et leur permettant un apprentissage de qualité et une insertion socioprofessionnelle sûre.

2. Objectifs et Résultats attendus de la mission

Cette mission contribuera au renforcement du processus d'insertion des enfants et jeunes migrants dans le système éducatif marocain

2.1. Objectif général :

Produire une analyse de la situation de la scolarisation des enfants et des jeunes migrants dans deux régions : l'Oriental et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

2.2. Objectifs spécifiques :

- 1) Elaborer une cartographie territoriale des enfants et jeunes migrants dans la région de l'Oriental et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ;
- 2) Identifier l'ensemble des interventions et intervenants (institutionnels, communautaires et société civile) en matière de scolarisation des enfants et jeunes migrants dans la région de l'Oriental et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ;
- 3) Analyser les obstacles et les goulets d'étranglement, actuels et éventuels, à la scolarisation des enfants et jeunes migrants ;
- 4) Elaborer des outils de cartographie et de ciblage qui seront mis à la disposition des intervenants institutionnels.

2.3. Résultats attendus de la mission :

La présente mission permettra d'appuyer la Direction de l'Education Non Formelle du MENFPESRS dans le cadre du programme de coopération avec l'UNICEF pour élaborer des réponses efficaces et adaptées, qui garantiront aux enfants et jeunes migrants leur droit à l'éducation dans le système formel et non formel.

Il est ainsi demandé à travers cette mission de produire :

- 1) Une analyse documentaire alimentée d'un benchmark international sur la scolarisation des enfants et jeunes migrants ;
- 2) Une cartographie territoriale des enfants et jeunes migrants, en âge de scolarisation, (4-18 ans) scolarisés dans le système formel et non formel et non scolarisés, dans les deux régions ciblées par l'étude ;
- 3) Une identification des obstacles et goulets d'étranglement, actuels et éventuels, pour l'accès des enfants migrants à l'éducation formelle et non formelle et la continuité de leur scolarisation ;
- 4) Une identification :
 - Des bonnes pratiques et les analyser en matière de facilitateurs d'accès des enfants et jeunes migrants à une éducation de qualité, de partage d'information et de convergence entre les intervenants et acteurs institutionnel et associatifs ;
 - Des obstacles à l'accès à une éducation de qualité dans les écoles publiques marocaines et proposer les voies possibles de solutions ;
 - Des besoins en renforcement des capacités, des besoins en sensibilisation/ information, des mesures d'adaptation relatives au cadre réglementaire ;
 - Des expériences réussies en termes d'accès, d'apprentissage et d'insertion dans la vie active des enfants et jeunes migrants (y compris les migrants qui choisissent le « retour volontaire ») ;
 - Des outils de cartographie et de ciblage élaborés pour être mis à la disposition des intervenants.

3. Caractéristiques générales

Sous la supervision d'un comité technique composé de la Direction de l'Education Non Formelle, des représentants des deux académies ciblées et de l'UNICEF, le consultant/ la consultante devra proposer une méthodologie de type croisée (analyse de documents et enquête de terrain), avec une forte dimension participative, permettant une appropriation des résultats par les différents acteurs et parties prenantes de l'éducation des enfants et jeunes migrants.

L'enquête sur le terrain doit se dérouler dans le respect des normes et standards de l'éthique exigée par les normes de l'UNICEF en matière des opérations de génération des évidences.

Une méthodologie devra être développée par le consultant/ la consultante pour l'analyse des informations recueillies et un croisement avec l'analyse documentaire pour produire un rapport analytique détaillé des caractéristiques, modalités, traits communs et différences ainsi qu'une comparaison selon un benchmark international des pratiques, modèles et programmes mis en œuvre recensés.

3.1. Principales étapes de la mission

A titre indicatif, les étapes suivantes sont proposées pour guider le consultant (e) dans sa méthodologie et la construction de son chronogramme de travail :

1) Cadrage

Réunion/ entretiens avec les représentants de la Direction de l'Education Non Formelle, les deux académies ciblées par le projet, le Ministère de la Migration et l'UNICEF.

2) Revue et analyse documentaire

Recueil, étude/analyse des documents disponibles au niveau de la Direction de l'Education Non Formelle, le Ministère de Migration, l'UNICEF et dans les deux académies ciblées par le projet. (*Outils d'analyse* : Test et validation des outils d'analyse qui seront élaborés par le consultant).

3) Etude de terrain

- Rencontre avec les acteurs des deux régions ciblées par le projet, y compris les acteurs de la société civile (en particulier les associations relais) qui interviennent dans la scolarisation des enfants et jeunes migrants ;
- Visites de terrain - collecte de données auprès de ces acteurs.

4) Restitution de l'étude de terrain

- Réunion avec le comité technique composé de la Direction de l'Education Non Formelle, des représentants des deux académies ciblées par le projet et de l'UNICEF pour la restitution des premiers résultats de l'enquête sur le terrain et la discussion du rapport provisoire.

5) Préparation des rapports

- Analyse des données et rédaction du rapport préliminaire provisoire de la mission pour envoi à la Direction de l'Education Non Formelle, aux deux académies ciblées par le projet et l'UNICEF.

6) Processus de validation

- Réunions de restitution avec l'équipe de la Direction de l'Education Non Formelle, les représentants des deux académies ciblées par le projet et l'UNICEF.
- Intégration des commentaires dans le rapport préliminaire ;
- Restitution globale auprès des représentants la Direction de l'Education Non Formelle, des représentants des deux régions ciblées par le projet et l'UNICEF.

7) Finalisation

- Rédaction du rapport final et envoi à la Direction de l'Education Non Formelle, le Ministère de la Migration et l'UNICEF.
- Séminaire de partage des résultats : préparation d'une présentation des résultats pour le séminaire de partage.

Ces différentes phases seront à préciser dans la proposition technique du consultant (e).

4. Produits et livrables :

4.1. Livrables

- 1) La note méthodologique [10 pages max, hors annexes] : reflétant la compréhension du consultant (e) des TdR et présentant en détail la méthodologie adoptée, la justification des choix méthodologiques, la composition de l'équipe de travail ; les sources secondaires de données ; les outils de collecte et d'analyses des données : questionnaires, guides d'entretien/focus groupe, l'approche préconisée pour le traitement et l'analyse de données, échéancier.**

2) Rapport de l'analyse documentaire et benchmark [30 pages max, hors annexes] :

La revue et l'analyse documentaire doit permettre, entre autres, une compréhension de la situation, surtout éducative, des enfants migrants telle que décrite par les rapports des différentes institutions œuvrant sur cet axe, elle permettra de décrire la situation en termes de défis, processus et solutions dans d'autres pays, spécifier les sources de toutes les informations présentées.

3) Rapport provisoire de l'étude [50 pages, hors annexes] :

Le rapport doit comprendre :

- Une cartographie territoriale des enfants et des jeunes migrants en âge de scolarisation dans le système formel et/ ou non formel dans les deux régions. La cartographie doit proposer un niveau d'agrégation approprié à la situation réelle sur le terrain (âge, sexe, antécédents scolaires, pays d'origine, statut de migration, accompagnés/non accompagnés, etc.) ;
- Une cartographie analytique des différents projets et expériences mis en place par les institutions gouvernementales et la société civile en matière de scolarisation des enfants et jeunes migrants : les mécanismes de référencement, de partage, de coordination au profit de enfants migrants (éducation, santé, protection) ;
- Une identification des bonnes pratiques en matière de scolarisation et d'insertion dans la vie active des enfants et jeunes migrants ;
- Une analyse des contraintes et les goulets d'étranglements, actuels et éventuels, qui entravent l'accès des enfants et des jeunes migrants à la scolarisation (dans le système formel ou non formel) ;
- Des recommandations en termes de modes d'intervention et d'actions de plaidoyer aux niveaux nationales et régionales, à mettre en œuvre par les différents acteurs du projet.

4) Le rapport global devra être présenté selon l'ordre suivant des sections :

PARTIE A :

1. Résumé exécutif [5-10% de la taille du rapport]
2. Introduction : justificatif et objectif de la mission- synthèse de la méthodologie adoptée
3. Une synthèse de l'analyse documentaire/ benchmark [10 pages max]
4. Une analyse de la situation incluant :
 - Cartographie territoriale des enfants et des jeunes migrants en âge de scolarisation dans le système formel et/ ou non formel dans les deux régions
 - Cartographie des différentes interventions et intervenants en matière de scolarisation des enfants et des jeunes migrants en âge de scolarisation dans le système formel et/ ou non formel.
 - Un recueil de bonnes pratiques avec une analyse des stéréotypes et préjugés.
5. Une proposition/ description des outils de cartographie et de ciblage des enfants et jeunes migrants.
6. Conclusion
7. Recommandations
8. Annexes :
 - Les termes de référence de la mission,
 - La liste des documents consultés,
 - Le programme détaillé de la mission,
 - La liste et contacts des personnes rencontrées,

- Les guides d'entretiens/questionnaires utilisés pour mener le travail de terrain,
- Les comptes-rendus des différentes rencontres/ateliers.

PARTIE B :

1. Rapport de synthèse présentant essentiellement les conclusions et les recommandations de l'étude
2. Un Kit des outils de cartographie, ciblage et identification élaborés dans le cadre de l'étude et collectés auprès des intervenants, en vue d'une exploitation ultérieure et régulière par les intervenants.
3. Les supports de présentation utilisés pour restituer les résultats de la mission,
4. Tout autre outil pertinent.

5) Rapport final (incluant le feedback de pilotage) et une présentation en power point du rapport.

Les livrables doivent être en langue française et arabe en version papier et électronique.

Le rapport de synthèse et la présentation doivent être en langue française et arabe en versions papier et électronique

4.2. Durée et délais prévisionnel de la consultation

La consultation est prévue de se dérouler en 40 J/Homme sur une période maximum de 3 mois à partir de la signature du contrat.

Le paiement de la consultation sera fait par facturation partielle **après la réception et la validation finale des livrables par le comité de pilotage** selon le calendrier de facturation suivant :

| Activités et livrables | Délais prévisionnels | % de paiement |
|---|---|---------------|
| LOT Livrables 1 Note méthodologique et échéancier de la mission | 02 semaines avant le démarrage de l'analyse documentaire | 20% |
| LOT Livrables 2 : Rapport de la revue documentaire et benchmark | 02 semaines après la validation de la note méthodologique | 20% |
| LOT Livrables 3 : Rapport provisoire de l'étude | 03 semaines après le démarrage de la mission terrain | 20% |
| LOT Livrables 4 : Rapport global de l'étude | 03 semaine après la validation du rapport provisoire | 20% |
| LOT Livrables 5 : Rapport final | 02 semaines après la validation du rapport global | 20% |
| | 12 semaines (40 jours) | 100% |

5. Profil du/des consultant(es)

- Une expérience probante dans la réalisation des études / enquêtes, de préférence dans le secteur de l'éducation et/ou les secteurs sociaux (santé, protection) ;
- Une connaissance des questions liées la problématique de la scolarisation des enfants et jeunes en situation difficile, particulièrement les migrants ;

- Maîtrise de l'arabe et du français.

5.1. Education :

- Avoir un diplôme supérieur (de préférence Master ou Doctorat ou équivalent) en sciences sociales, en éducation ou toute autre discipline en relation avec la thématique de l'étude.

5.2. Compétences fonctionnelles :

- Très bonne capacité de collecte et d'analyse des besoins ;
- Autonomie, sens de l'initiative et de l'anticipation ;
- Esprit d'analyse et capacités de synthèse ;
- Forte capacité d'adaptation et de communication ;
- Capacité d'écoute active et d'animation de groupe de travail ;
- Très bonne capacité rédactionnelle en arabe et en français (l'ensemble des livrables doivent être remis en français et en arabe).

5.3. Expérience :

- 10 ans d'expérience minimum dans le domaine lié aux prestations demandées ;
- Avoir une expérience pertinente dans la réalisation d'enquêtes sur le terrain ;
- Compétence confirmée dans l'analyse des perceptions ;
- Avoir des connaissances sur le système éducatif marocain ;
- Expérience de travail avec les organismes internationaux serait un atout ;
- Connaissance du Maroc.

6. DOSSIER DE L'OFFRE

Les consultant(es) / bureaux d'études sont invités à fournir les documents suivants pour soumettre leur candidature :

6.1. Offre technique

L'offre technique doit comprendre, mais sans s'y limiter, ce qui suit :

- Une synthèse de la compréhension des termes de référence ;
- Une présentation de la méthodologie proposée ;
- Une fiche descriptive de la structure juridique (pour les bureaux d'études)
- Les CV du consultant principal candidat à la présente mise en concurrence et les CV des membres de son équipe ;
- Le formulaire P11 du consultant principal dûment complété, y compris trois références (le Formulaire P11 est disponible en pièce jointe) ;
- Les références pertinentes des études similaires menées par les consultants/bureaux d'études (maximum 10 pages) ;
- Sur la base des présents TdR, Le/La consultant(e) / bureau d'études devra proposer un échéancier approximatif incluant une réunion de lancement/cadrage, ainsi qu'un atelier de restitution pour l'ensemble des parties-prenantes impliquées dans le projet.

6.2. Offre Financière :

Le/la consultant(e) / bureau d'études devra fournir une offre financière détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble du projet (coûts journaliers ; frais de déplacement etc.).

La prestation sera entamée après la signature du contrat entre Le/la consultant(e) / bureau d'études et l'UNICEF. La date de début est prévue à partir de la première semaine de Janvier 2019 pour une durée de 40 jours, sur un maximum de 3 mois.

7. EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière.

7.1. Evaluation de l'offre technique (pondération de 80% de la note globale)

Un **score technique (St)** avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique,

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejeté à l'issue de cette première étape.

Les candidats retenus peuvent être invités à un entretien pour une nouvelle évaluation technique.

Le **score technique (St)** sera attribué selon le tableau ci-dessous :

| EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points) | |
|--|------------|
| Réponse globale (20 points) | |
| Compréhension des tâches, les objectifs et l'exhaustivité et la cohérence de la réponse | 10 |
| Correspondance globale entre les exigences de TDR et la proposition | 10 |
| Méthodologie et approche proposée (40 points) | |
| Qualité de l'approche proposée / méthodologie | 30 |
| Qualité du plan de travail proposé | 10 |
| Profil du candidat / Capacité technique (40 points) | |
| Pertinence du Profil et de l'expérience du consultant avec des projets similaires et selon les qualifications requises | 15 |
| La qualité du travail précédent | 15 |
| Les références | 10 |
| EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points | 100 |

7.2. Evaluation de l'offre financière (pondération de 20% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) appréciée en fonction du prix Global et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra un **score financier (Sf)** de 100 points. Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

Om : l'offre économiquement la moins chère

F : Prix de l'offre

7.3. Evaluation Finale de l'offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière :

Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en un **score global (Sg)** par offre selon la répartition suivante :

St = 80% de la note globale

Sf = 20% de la note globale.

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$Sg = (St \times 80\%) + (Sf \times 20\%)$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.

8. Soumission et processus de sélection

Cette consultation est ouverte aux consultants (es) individuels (Iles) et aux bureaux d'études et de consulting. La date limite de soumission des offres est **le 13 décembre 2018 à 23h59 (GMT)**.

Les soumissions pourront être adressées soit :

- Sous format électronique exclusivement à l'adresse suivante : rabatbids@unicef.org, en mentionnant dans l'objet du message Offre pour Consultation : « **Elaboration d'une cartographie territoriale des enfants migrants, des intervenants/ interventions en matière d'éducation et analyse des perceptions et des stéréotypes** ».

La proposition financière doit être soumise dans un message distinct de la proposition technique. Les prix ou les taux ne doivent apparaître dans aucune autre partie de l'offre. **Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.**

- Sous pli fermé au bureau de l'UNICEF au Maroc, 13 bis, Rue Jaafar Essadik, Agdal, Rabat-Maroc au plus tard le 13 décembre 2018 à 23h59 (GMT), dernier délai de réception des plis.

L'enveloppe extérieure, portant le nom du candidat, fermée et libellée au nom de l'UNICEF doit porter la mention « **Ne pas ouvrir – Offre pour Consultation : « Elaboration d'une cartographie territoriale des enfants migrants, des intervenants/ interventions en matière d'éducation et analyse des perceptions et des stéréotypes »** »

Elle doit obligatoirement contenir, sous peine de rejet, toutes les pièces suivantes dûment remplies, datées, signées et réparties dans deux enveloppes intérieures fermées :

Une enveloppe « A » portant le nom du candidat et la mention « **offre technique « Elaboration d'une cartographie territoriale des enfants migrants, des intervenants/ interventions en matière d'éducation et analyse des perceptions et des stéréotypes »**.

L'offre technique doit inclure le chronogramme proposé pour la consultation

Une enveloppe « B » portant le nom du candidat et la mention « **offre financière « Elaboration d'une cartographie territoriale des enfants migrants, des intervenants/ interventions en matière d'éducation et analyse des perceptions et des stéréotypes »**.

L'offre financière doit être complète incluant tous les frais liés à cette consultation. **Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.**

Toute question concernant cette consultation, (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions), doit être adressée à M. Benyounes Moh (bmoh@unicef.org) et M. Elhoujjaji Yacine (yelhoujjaji@unicef.org) à l'adresse :

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance Bureau du Maroc
13 bis, Rue Jaafar Essadik, Agdal, Rabat-Maroc

Téléphone 212 537 67 56 96
Télécopie 212 537 67 56 97